

# Places de stationnement vélo

(Immeubles d'habitation, entreprises)

## Fiche de recommandation

Les nouvelles constructions, transformations et changement d'affectation d'installations existantes doivent disposer sur fonds privé et à proximité immédiate, de places de stationnement pour les deux-roues (art. 165, RCU).

Cette fiche est une **aide de travail** destinée à toutes les personnes concernées (architectes, promoteurs immobiliers, etc.).



© Image: Büro für Mobilität AG

# 1

## Détermination du nombre de places

Selon le RCU, le nombre de places est fixé par la norme VSS 640 065.

LOGEMENT	HABITANTS	VISITEURS
Appartements	1 place par chambre	Inclus

Aucun facteur de réduction n'est prévu.

ENTREPRISE ET INDUSTRIE	PERSONNEL	CLIENTÈLE
-------------------------	-----------	-----------

Nb de places pour 10 emplois

Entreprise de service		
- beaucoup de visiteurs (poste, banque, salon de coiffure, etc.)	2	3
- peu de visiteurs	2	0.5
<b>Artisanat et industrie</b>	2	0.5

Si la demande est incertaine, les places peuvent être réalisées par étapes<sup>1</sup>. Elles doivent cependant être légalisées dans leur totalité.

Lorsque le nombre d'emplois n'est pas connu, c'est la surface de plancher qui sert de référence (voir tableau 8 de la norme VSS 640 065).

<sup>1</sup>Deux-tiers dans un premier temps, en réservant la surface nécessaire pour l'aménagement du tiers restant.

# 2

## Type de stationnement

Le stationnement peut être de courte durée (surtout visiteurs, clientèle) ou de longue durée (surtout habitants, personnel).

		COURTE DURÉE (< 2H)	LONGUE DURÉE (> 2H)
			
Logement	Habitants	30%	70%
	Personnel	10-30%	70-90%
Entreprise et industrie	Clientèle	100%	



# 3

## Choix des équipements

Selon les usagers et la durée de stationnement prévue, le type d'installation adéquat diffère :

		DURÉE	TYPE D'INSTALLATION		
			Non couvert, à l'extérieur	Couvert, à l'extérieur	Locaux fermés
					
Logement	Habitants		○	○	—
	Visiteurs		—	○	○
Entreprise et industrie	Personnel		—	○	○
	Clientèle		○	○	—

○ approprié — non approprié

Les équipements à privilégier selon le type d'installation sont les suivants :

		TYPE D'INSTALLATION			AVANTAGES   INCONVÉNIENTS
		Non couvert, à l'extérieur	Couvert, à l'extérieur	Locaux fermés	
					
TYPES DE SUPPORTS	Sans support	—	○	○	+ adapté aux vélos spéciaux - faible protection contre le vol
	Arceau	○	○	(○)	+ bonne protection contre le vol - peut nécessiter des fondations
	Glissière avec Support	(○)	○	○	+ bonne protection contre le vol - économie d'espace en cas de système à surélévation alternée - inadapté aux vélos spéciaux

Source pictogramme vélos: Guide du stationnement des vélos

### Globalement

- Le support doit permettre d'appuyer et d'accrocher le cadre du vélo
- Les supports ci-dessous sont inappropriés :

**X** Etrier de roue avant | **X** Support de guidon | **X** Crochet de suspension



# 4

## Estimation des coûts et surfaces nécessaires

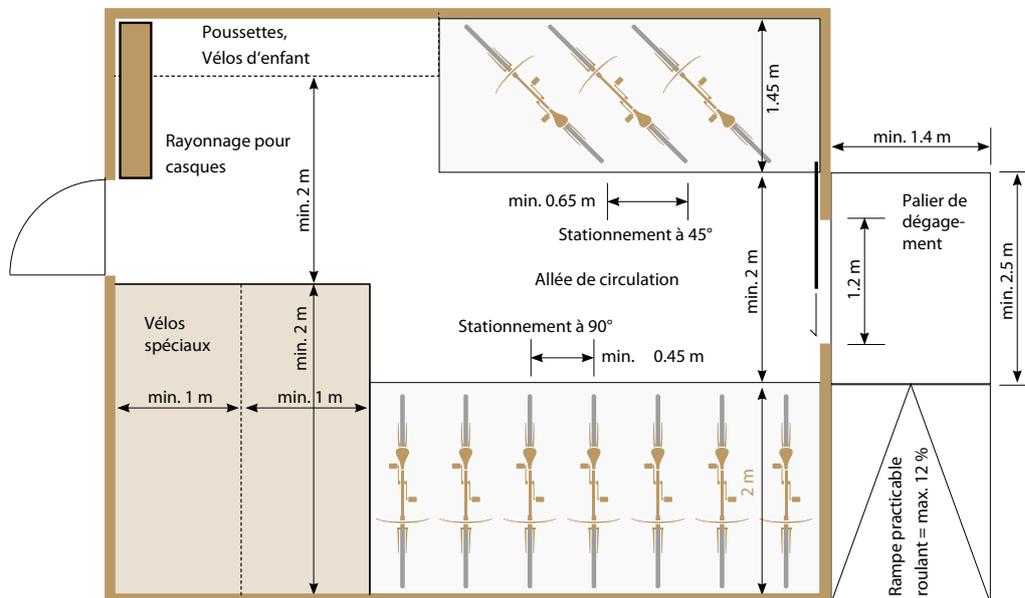
Le coût d'une place de stationnement et le besoin en espace dépendent fortement de l'équipement choisi.

SURFACE PAR VÉLO		COÛT PAR VÉLO <sup>2</sup>	
Avec espace de circulation	Sans espace de circulation	Non couvert	Couvert
2 à 4 m <sup>2</sup>	1 à 2 m <sup>2</sup>	Fr. 300.-- à 500.--	Fr. 1'000.-- à 2'000.--

<sup>2</sup>Coût des seuls équipements (supports, couverts) sans les bâtiments.

La géométrie et des exemples d'agencement des places sont détaillés dans le guide du stationnement vélo ainsi que dans la norme VSS 640 066.

### Exemple d'agencement



Source: Guide du stationnement des vélos

# 5

## Choix de l'emplacement

- > À proximité immédiate de l'entrée du bâtiment  
Stationnement de courte durée : maximum à 30 m / stationnement de longue durée : maximum à 100 m
- > Les places doivent être au maximum accessibles en roulant, sans danger ni obstacles
- > Idéalement en surface  
Pour le stationnement de longue durée: places souterraines possibles pour autant que l'accès puisse se faire en roulant
- > Emplacement bien visible, ou clairement signalé

### Documents de référence

- > Norme VSS SN 640 065, Détermination des besoins et choix de l'emplacement des aménagements de stationnement pour vélos
- > Norme VSS SN 640 066, Conception des aménagements de stationnement pour vélos
- > Guide du stationnement des vélos, Office fédéral des routes et conférence vélo Suisse, 2008
- > Règlement communal d'urbanisme, Ville de Bulle (RCU)
- > Liste des producteurs et distributeurs de supports : [www.velostation.ch](http://www.velostation.ch)